

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 369

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux références :

« , 11 et 11 *bis* A »,

la référence :

« et 11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.